

N°DEC-2023-175

## DÉCISION DU MAIRE

### AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE DEVANT LE CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE CRÉTEIL, EN DÉFENSE CONTRE LE RECOURS DE MADAME ANNE FENO CONTRE LES SUITES DE SA FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL TEMPORAIRE

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la fonction publique ;

VU le code du travail ;

VU la délibération n°2021-01-05 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant, pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU le contrat à durée déterminée n°2023-328 pour remplacement d'un agent titulaire ou d'un agent contractuel indisponible établi en application des dispositions de l'article L.332-13 du code général de la fonction publique du 18 avril 2023 conclu avec Madame Anne FENO ;

VU l'arrêté municipal n°DRH-2023-520 du 14 juin 2023, portant suspension de Madame Anne FENO, agent contractuelle recrutée à titre temporaire en remplacement d'agent titulaire au service des Finances, à compter du 15 juin 2023 ;

VU le recours du 28 août 2023 devant le Conseil de prudhommes de CRÉTEIL, notifié par le greffe du tribunal le 30 août 2023, de Madame Anne FENO relatif à diverses demandes concernant la fin de son contrat d'embauche susvisé ;

VU les pièces du dossier ;

## D É C I D E

**Article 1<sup>er</sup>** : Le Maire est autorisé à ester en justice devant le Conseil de prudhommes de CRÉTEIL, en vue de défendre les intérêts de la Commune dans le recours introduit par Madame Anne FENO relatif à diverses demandes concernant la fin de son contrat d'embauche susvisé.

**Article 2** : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 14 septembre 2023.

Pour le Maire par délégation,  
la 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire

Virginie DOUET-



Le Maire,

Denis ÖZTORUN.

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le 15 SEP. 2023  
Et de sa publication le 15 SEP. 2023

*Pour le Maire et par délégation :*  
La Directrice Générale des Services  
Nathalie BOURGEOIS

---

---